

AEJ
Société par actions simplifiée au capital de 360 000 euros
Siège social : 17 Zac de Saint-Esteve
13360 Roquevaire
894 936 699 R.C.S. Marseille

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 05/06/2026

Le 05/06/2026, à 10 heures, les associés de la Société AEJ se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 17 Zac de Saint-Esteve, 13360 Roquevaire, sur convocation faite par le Président.

Madame Angélique AUGIAS préside la séance en sa qualité de Président de la Société,

DBN CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- **Madame Angélique AUGIAS**, détenteur de la pleine propriété de 2 actions,
- **Madame Ema DOS SANTOS**, détenteur de la pleine propriété de 1 action, représentée par ses représentants légaux, Madame Angélique, Séverine AUGIAS et Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS,
- **Madame Juliana DOS SANTOS**, détenteur de la pleine propriété de 1 action, représentée par ses représentants légaux, Madame Angélique, Séverine AUGIAS et Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS,
- **Madame Ema DOS SANTOS**, détenteur de la nue-propriété de 1 798 actions, représentée par ses représentants légaux, Madame Angélique, Séverine AUGIAS et Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS,
- **Madame Juliana DOS SANTOS**, détenteur de la nue-propriété de 1798 actions, représentée par ses représentants légaux, Madame Angélique, Séverine AUGIAS et Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolution proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AA AA
AA AA AA
HDS HDS HDS
HDS

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Extension de l'objet social à de nouvelles activités et modification corrélative de l'article « Objet » des statuts,**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

« L'acquisition, la détention, l'exploitation et la location de tous biens mobiliers, notamment de véhicules terrestres à moteur, fourgons aménagés, camping-cars et véhicules de loisirs. »

En conséquence, l'article « **Objet** » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La détention et la gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières de société cotées ou non ;
- L'investissement dans toutes sociétés de type civil ou commercial, ainsi que la gestion de ces sociétés ;
- La participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêts économique ou de location-gérance ;
- Toute prestation de conseils en matière administrative et sociale, auprès des entreprises et des particuliers ;
- Toutes prestations de services aux entreprises
- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et plus généralement toutes opérations de rapportant à l'immobilier ;
- L'acquisition, la détention, l'exploitation et la location de tous biens mobiliers, notamment de véhicules terrestres à moteur, fourgons aménagés, camping-cars et véhicules de loisirs.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including the word "HDS" repeated several times.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés présents

Madame Angélique AUGIAS

Madame Ema DOS SANTOS représentée par ses représentants légaux, Madame Angélique, Séverine AUGIAS et Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS

Madame Juliana DOS SANTOS représentée par ses représentants légaux, Madame Angélique, Séverine AUGIAS et Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS

[Four handwritten signatures in blue ink, all appearing to read "Henrique"]

[Four handwritten signatures in blue ink, all appearing to read "Angélique"]

[Handwritten signatures and initials in blue ink, including "DOS", "HDS", and "HA"]